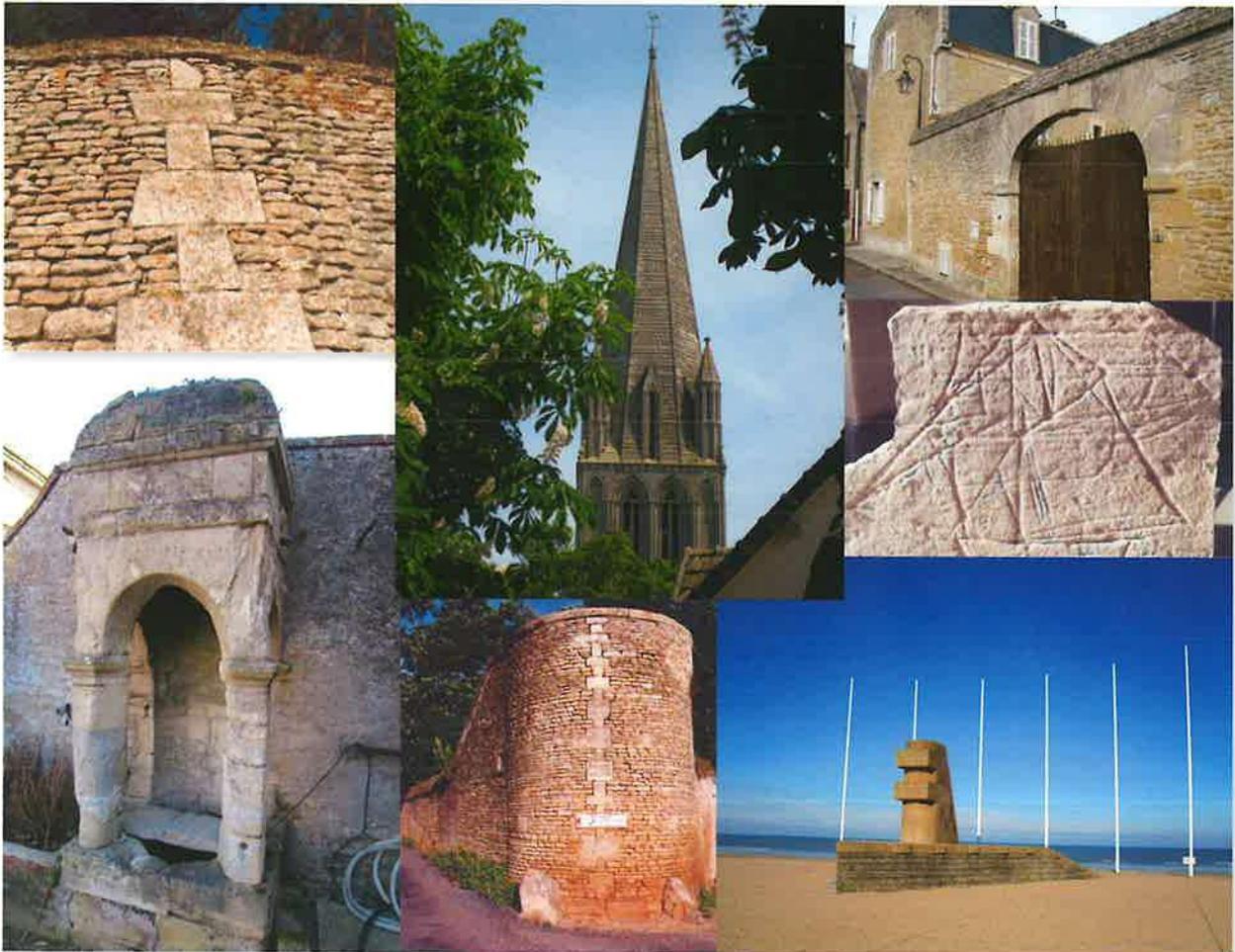
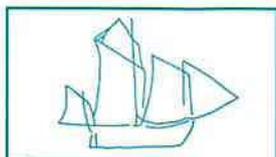


BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE



Bernières
Optique
Nouvelle



N° 45 - Décembre 2014

Sommaire

- 1 - Activités de l'été 2014
- 2 - Commémoration de la Grande Guerre
- 3 - Redécouvrons le chanvre, une culture pleine d'atouts
- 10 - Les Roquettes de Bernières
- 13 - Du bon usage de la plage
- 16 - L'énigme du volet peint, deuxième épisode
- 18 - In memoriam, la prison municipale
- 19 - L'école des garçons au XIXe siècle
- 23 - Une belle Berniéraise, la rose mousseuse

BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901.

Siège social :

114, rue du Rgt de la Chaudière
14990 - Bernières-sur-Mer

www.bernieresoptiquenouvelle.fr

Composition du Bureau:

- **Président :**
Jean-Paul MAYER
- **Vice-présidents:**
Jean CUISENIER
Annick FLOHIC
- **Secrétaire:**
Jacqueline BEEN
- **Secrétaire adjointe :**
Annie de GERY
- **Trésorier :**
Stéphane MANDELKERN
- **Trésorier adjoint :**
Pierre BESSON

• **Rédacteur en chef et maquette:**
Jean-Paul Mayer

• **Rédacteurs:**

Pierre BESSON - Christiane GARDOU
Annie de GERY - Jean-Paul MAYER Nicolas
MATHIEU - Myriam MOULIN

Imprimeur : Imprimerie Anquetil
312 616 550 B RCS CONDE
14110 Condé-sur-Noireau
Tél. : 02 31 69 04 26



Un réduit sans importance fermé par une porte vermoulue, détruit. Il s'agissait pourtant de la prison municipale, témoin de l'histoire passée de notre village.

Des arbres coupés et étêtés à la tronçonneuse, des haies bocagères arasées, mais c'est presque l'hiver, il faut bien tailler ! Même erreur déjà commise en 2008 et il a fallu attendre presque trois années pour que la nature reprenne figure ... végétale !

Deux exemples parmi d'autres, sans doute sous-tendus initialement par la bonne volonté mais qui témoignent d'une certaine méconnaissance de notre patrimoine.

Et paradoxalement, ceci pourrait être la justification même de l'existence de B.O.N. dont la vocation est non seulement de diffuser la richesse et la diversité des multiples facettes de notre patrimoine, mais encore d'être en sorte une mémoire de Bernières.

Et cette mémoire est à la disposition de tous. La lecture des quarante-cinq bulletins de B.O.N., véritable kaléidoscope de Bernières, pourrait être s'avérer utile !

Formulons le souhait de telles erreurs ne se reproduisent plus et souhaitons à toutes et à tous de très joyeuses fêtes ainsi qu'une excellente et prospère nouvelle année 2015.

Jean-Paul MAYER

Activités de l'été 2014

Par Annie de GERY

Elles reviennent chaque année les visites de l'église et du bourg, commentées, mais avec des commentaires qui peuvent varier et s'enrichir des résultats de recherches faites en cours d'année

Cette année : quatre visites de Bernières les 11 et 26 juillet et 9 et 16 août. Le guide a changé, Annick Flohic a passé la main à Myriam Moulin et Claude Biziou, non sans leur avoir transmis ses connaissances aiguës du village ! Quatre visites de l'église les 13 et 27 juillet et 10 et 17 août. Ces visites sont toujours très achalandées, quelques visiteurs deviennent même des habitués car si les

lieux restent les mêmes, les discours changent ou soulignent différemment les points d'intérêt de notre superbe patrimoine architectural.



Quant à elles, les Journées Européennes du Patrimoine se sont déroulées les 20 et 21 septembre



(Bernières y est toujours en bonne place parmi les grands du Calvados !). Elles ont rencontré à nouveau un franc succès : l'accès au triforium de l'église, un brin périlleux, a attiré près de 100 personnes et plus de 150 personnes ont suivi les visites qui se sont succédées au colombier de la ferme de la Luzerne gracieusement ouvert par ses propriétaires, Monsieur et Madame Aubrée. Pour beaucoup d'entre elles, à la

fois la structure intérieure du bâtiment et son usage ont été une vraie découverte. Un document de quatre pages en couleurs, offert cette année encore aux visiteurs, permettait de fixer les informations données au cours de la visite.¹

Ces manifestations attirent toujours de nouveaux venus, elles apportent un « plus » dans la connaissance de Bernières par les nouveaux arrivants comme pour les visiteurs venus d'ailleurs et B.O.N. conserve un véritable enthousiasme à les animer.

¹ Le colombier de la Luzerne est le seul rescapé des sept qui existaient à Bernières au moment de la Révolution.

Commémoration de la Grande Guerre

Par Myriam MOULIN

Pour cette commémoration du Centenaire de la Grande Guerre, B.O.N. a proposé une balade historique sur le thème de "Bernières et le Calvados dans la Grande Guerre" le dimanche 9 novembre dans l'après midi. Une dizaine de personnes est venue au rendez-vous à l'Office de Tourisme pour suivre l'évocation de la vie du village durant cette période et faire revivre les 43 soldats bernierais disparus dans cette tourmente.

Cette balade à travers les rues de Bernières a été ponctuée par quelques explications sur la mobilisation des hommes, la réquisition et le rationnement des denrées, l'afflux des réfugiés belges, la surveillance des côtes et des étrangers ou

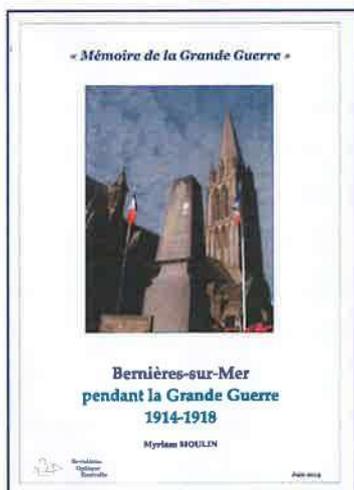


l'ouverture des hôpitaux temporaires... Autant de chapitres développés dans l'ouvrage publié en juin dernier par B.O.N. et que vous pourrez trouver en vente dans différents points de Bernières*.

C'était aussi l'occasion d'évoquer le souvenir des soldats disparus au front. A l'aide de cartes extraites du site "Mémoire des Hommes", on a pu retracer l'histoire de certains soldats dont les noms sont gravés sur le monument aux Morts.

Malgré la survenue d'une pluie automnale, la mémoire de cet évènement mondial et bouleversant a été partagée par tous les participants à cette promenade.

* En vente à l'Office de Tourisme, au Café du Centre, à la boulangerie et chez Mado.



DEMANDE D'ADHESION à B.O.N.

Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association : découpez ou recopiez cette demande

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE(S) : E-MAIL :

Demander mon/notre adhésion de membre actif : 18 € ou 25€ pour un couple
 Retournez cette demande au siège de B.O.N. 114, rue du Régiment de la Chaudière, 14990 Bernières s/Mer

Conformément à l'article 5 des statuts, elle sera soumise au Bureau pour acceptation

Redécouvrons le chanvre ...

... une culture pleine d'atouts

Par Annie de GERY

Le chanvre est une culture ubiquitaire au solide passé de plusieurs millénaires avec une apogée au XVIII^e siècle, suivie d'un déclin presque total, lié au progrès. S'en suit une redécouverte et sans doute un nouvel essor grâce à des utilisations à des fins différentes, dépassant l'usage traditionnel, par la mise en valeur de qualités plus récentes, qualités environnementales et techniques, et de « tendances » vers ce qui paraît naturel et « écologique ».

Si Bernières, dont l'économie agricole a été très longtemps en partie basée sur le chanvre, n'en a pas encore redécouvert tous les atouts, la Basse Normandie et le Calvados en particulier semblent aujourd'hui s'y intéresser de très près.



Fig.1

Plante textile comme le lin¹, on les oppose facilement : l'image du lin est flatteuse, avec une charge symbolique de pureté, délicatesse, luxe alors que le chanvre évoque la rusticité voire la pauvreté, celle de la trop simple chemise du paysan. Le chanvre c'est la rudesse, la « cravate » que l'on noue autour du cou de celui que l'on va pendre, sans oublier les actions psychotropes de la plante, ses propriétés hallucinogènes louées ou bannies.



Fig.2

garnies de jolies feuilles dentelées, terminées par un bouquet fleuri. Le nom de cannabis viendrait à l'origine d'un genre différent des pieds, pied mâle et pied femelle l'un fécondant l'autre d'où le terme de *canna bis*, la plante double. Les variétés

obtenues depuis le milieu du XX^e siècle portent sur le même pied les fleurs mâles et femelles (monoïques).

L'autre chanvre, *cannabis indica* (chanvre indien) ne

diffère du précédent que par la teneur en substance psychotrope, le cannabinoïde, tétra hydro-cannabinoïde ou THC, présent de 10 à 20% dans la plante pour le « hachich » ou la pharmacopée et de 0 à 0,2% dans la plante textile. Donc, avec le chanvre textile, « pas de quoi planer...à moins d'en fumer 3 hectares ! ».

Une surveillance sérieuse cependant est assurée par le ministère de l'Agriculture et seules les

La plante et son traitement

Le chanvre textile, *cannabis sativa* (fg.1), de la famille des urticales (comme l'ortie), est une plante herbacée (fig2), à développement rapide, avril à septembre (fig.3), donnant des tiges de 3 à 5 mètres

¹ Voir article sur le lin : bulletins B.O.N. n°23, p.9 de juin 2003 et n°38, p.2 de juin 2011

graines de provenance contrôlée peuvent être utilisées comme semence.

Comme la tige de lin, celle du chanvre nécessite une décomposition partielle afin que les fibres ligneuses (la filasse, partie extérieure, fine et souple, de la tige) se désolidarisent des fibres cellulosiques et autres composants de la tige (chènevotte). Comme pour le lin,

l'immersion dans l'eau permet, par l'action des bactéries en suspension, d'accélérer le processus, c'est le rouissage. Dans la culture ancienne il se faisait dans des mares spéciales, les *routoirs* (fig.4 et 5). L'immersion des bottes durait plusieurs semaines, l'eau des routoirs devenait toxique pour les animaux et l'odeur qui s'en dégageait était redoutée, on l'accusait de vicier

l'air au point d'engendrer des maladies épidémiques. L'accès au routoir était payant, comme l'était celui du four banal. Le rouissage était suivi du séchage sur pré ou dans un four à chanvre, sorte de petite tour à 2 étages séparés par un plancher à claire-voie, à l'étage inférieur brûlait un feu sans flamme et dans la chambre supérieure étaient placées les bottes de chanvre. Nous n'avons pas retrouvé en Basse Normandie ce type d'édifice rural dont on

trouve encore quelques spécimens dans la Sarthe et la Mayenne. En Bretagne c'est la chaleur du four à pain qui était utilisé après la cuisson du pain.

Le *teillage*, étape suivante après rouissage et séchage, permet la séparation effective de la filasse et de la chènevotte. La filasse est ensuite peignée et débarrassée des derniers résidus. On forme alors des

poignées de filasse prêtes pour le *filage* qui permet d'obtenir un fil continu à partir des brins de filasse torsadés, autrefois à l'aide du rouet.

Ce fil obtenu, mis en pelotons, peut être confié au tisserand. Avec les beaux fils, celui-ci tissait pour les draps et les vêtements² et avec les plus grosses fibres de filasse il tissait pour du linge grossier et des

sacs. Le fil peut aussi aller vers le cordier qui, à partir des fils élémentaires obtiendra, par torsion, un toron, et plusieurs torons par une nouvelle torsion, donneront une corde (fig.6).



² Comme la toile de Nîmes, pour confectionner les premiers jeans avant l'invention du « denim » de coton ou le droguet, tissu à bas prix dont la chaîne était en chanvre et la trame en laine.

Le chanvre à travers les âges

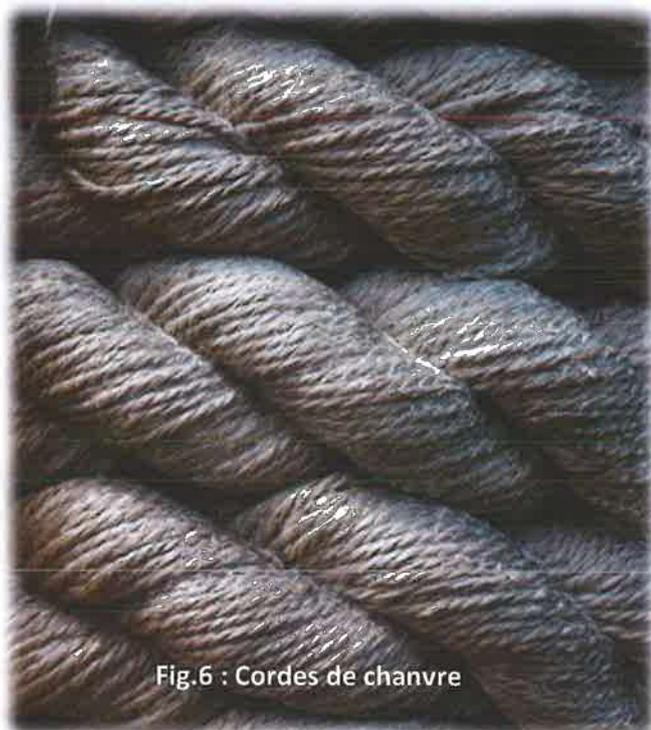


Fig.6 : Cordes de chanvre

L'histoire du chanvre est passionnante car dans ses différentes utilisations la plante a été un partenaire quotidien de nos très lointains et moins lointains ancêtres. Nous évoquerons surtout l'épopée du chanvre textile.

Le chanvre poussait en Chine à l'état sauvage, des traces y ont été trouvées dans des fouilles néolithiques datant d'environ 8000 ans av. J.-C. ; puis il a été une des premières plantes domestiquées par l'homme et cultivé pour l'usage textile de ses fibres solides, la valeur nutritive de ses graines oléagineuses et les propriétés médicinales de ses extraits. L'Europe a reçu le chanvre de la Chine (fig.7 : idéogramme chinois représentant deux pieds de chanvre dans un séchoir), la Chine qui avait déjà imaginé une nouvelle exploitation de sa fibre pour en faire du papier dès le IV^e siècle.

Au VII^e siècle av. J.-C., la colonie grecque de Massalia (Marseille) exportait des cordes et des étoupes de chanvre au profit de l'activité maritime des Phocéens ; c'est pour cela que l'on appelle « cannebière » l'endroit où se cultivait le chanvre (cannabis).

Dès le Moyen-âge en Occident la culture du chanvre va prospérer et devenir une denrée stratégique : tissé, il est la matière première pour les vêtements, les conteneurs et les voiles, tordu il

devient cordages. A la même époque, ce sont les Arabes qui favorisent sa culture pour la fabrication du papier, moyen de diffusion des différents textes savants et religieux.

En France, Gutenberg, aurait imprimé sa première « Bible » en 1450, sur du papier de chanvre. Jusqu'au XIX^e siècle le chanvre sera d'ailleurs utilisé en quantité industrielle pour la fabrication du papier.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles avec la concurrence maritime pour la conquête de nouveaux empires et l'explosion des échanges intercontinentaux, les navires sont un formidable débouché pour le chanvre ce fil fort mais souple et surtout imputrescible, dont cordages, échelles, haubans et voiles sont exclusivement fabriqués. Dans un voilier toute manœuvre passe par l'intermédiaire de cordages, l'importance qu'ils prennent dans l'armement d'un bateau est primordial, « Un navire de taille moyenne utilise 60 à 80 tonnes de chanvre sous forme de cordages et 6 à 8 tonnes sous forme de voiles par an » (fig. 8 et 9). Le chanvre devient un matériau stratégique et Colbert, qui crée la corderie royale de Rochefort, près de l'arsenal, en 1669, met en place tous les dispositifs de régulation de culture et d'approvisionnement du chanvre (fig.10 et 11).

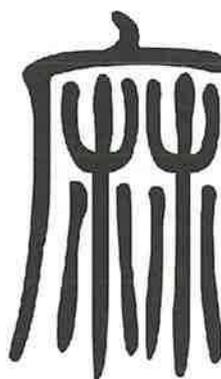


Fig.7

Au XVIII^e siècle, dans leur Grande Encyclopédie, Diderot et d'Alembert, consacrent un chapitre à sa culture et au travail de la plante textile sans oublier ses propriétés psychotropes : « Il se cultive comme plante

textile dans un grand nombre de pays. Toutes ses parties exhalent une odeur forte extrêmement désagréable et les émanations qui se dégagent des chènevières causent une sorte d'ivresse [...] Enfin les feuilles de la variété *indica* servent en Orient à la préparation du hachich ».

En Amérique du nord la culture était très répandue et, c'est sur du papier de chanvre que fut rédigée la déclaration d'Indépendance des Etats-Unis le 4 juillet 1776. Le pays est resté longtemps le premier exportateur de chanvre



Fig. 8

utilisé pour la papeterie (papier d'imprimerie, billets de banque...).

Au Canada la culture du chanvre (sans doute apporté par un apothicaire français au XVII^e siècle) est encouragée, en culture individuelle il pouvait servir pour le paiement de certaines taxes

La Basse Normandie avec le sud de la Bretagne et le Centre est une zone de culture de chanvre (fig. 12). On peut y parler d'une omni présence du chanvre jusqu'au début du XX^e siècle.

En dehors des exploitations larges, des chènevières sont souvent de petites parcelles proches des habitations qui suffisent aux besoins domestiques (vêtements, linge, cordages, ficelles, sangles)³.

A Bernières, village littoral mais surtout (ancien) port et (ancienne) amirauté, existait, à côté de la population d'agriculteurs, une population de marins et de marins pêcheurs et il s'est développé autour du chanvre une activité spécifique à côté d'un artisanat de petite charpenterie de marine répondant aux besoins des métiers de la mer, la pêche et le petit cabotage.

Il y avait en 1739 cent trente-quatre pêcheurs à Bernières sur 13 bateaux à quille ; le cabotage consistait à transporter oignons, beurre, cidre et « chanvre de Bayeux » mais aussi huîtres ou plaquettes de pierre.

Une grande partie de cet artisanat du chanvre était le filage, le tissage pour les voiles et le cordage pour les écoutes, les drisses les amarres les câbles, sans oublier l'équipement de pêche, les folles, filets à large mailles pour pêcher la raie, les filets pour le chalutage ou les guidaux, filets en forme de sac.

³ Dans l'inventaire d'une maison sinistrée après un incendie on relève entre autre 3 boisseaux de chènevis.



Fig. 9

Tous les métiers du chanvre étaient représentés : filassiers et fileuses, tisserands, toiliers, cordiers.

Si le filage à la quenouille, puis plus tard au rouet, était réservé aux femmes, souvent veuves de pêcheurs, qui faisaient ce travail le soir à la veillée, souvent en groupe⁴, le tissage était plutôt le travail des hommes, dans ces petites maisons dite de « tisserand » que l'on trouve à Bernières dans le bourg ancien, le métier à tisser situé au rez-de-chaussée, sous l'étage d'habitation, rez-de-chaussée un peu en contrebas où régnait (et règne toujours !) une humidité nécessaire à conserver aux fils leur souplesse.

L'artisanat des cordes justifiait une corderie⁵ encore évoquée par le nom d'une rue du village comme aussi la rue de la Follerie évoque le lieu de fabrique des filets. Ces occupations étaient quelques fois une occupation d'appoint pour les petits agriculteurs ou les pêcheurs.

Le routoir était situé près de l'ancien havre et sur les revenus de cette mare malodorante étaient prélevés les émoluments dus au maître d'école. A la fin du XIX^e siècle, devant l'absence de rentabilité du routoir on le supprime pour créer un lavoir municipal !

⁴ En 1760 on recense 43 fileuses à Bernières.

⁵ Une corderie peut être abritée dans un bâtiment tout en longueur où l'on peut étirer une encablure mais elle peut aussi fonctionner en plein air. La fabrication est effectuée sous la direction d'un maître cordier assisté d'un maître de roue.



Fig.10 : La corderie de Rochefort



Fig.11 : Bernières, rue de la Corderie

Chanvre : le retour....ou presque

La disparition progressive de la marine à voiles, l'apparition de fibres exotiques (sisal, coton) puis synthétiques (nylon) et enfin la « prohibition » de la culture pour éviter la dérive vers la culture de l'espèce *cannabis indica*,⁶ sont un ensemble de facteurs qui aboutissent à la quasi disparition de la production.

⁶ La France n'a jamais interdit la culture du chanvre textile mais elle encadre la production par l'exclusivité de la distribution des semences et le contrôle des plantations.

A partir des années 1980 et malgré les procédures imposées par la législation antidrogue, un nouvel intérêt pour cette culture s'est installé, déterminé par de nouvelles possibilités d'emploi et l'amélioration de techniques anciennes. D'autre part sont apparus les atouts environnementaux de cette plante qui ne demande pas de produits phytosanitaires, exige peu d'engrais et a une bonne capacité d'assolement. Une image moderne de produit naturel, végétal et renouvelable respectueux de l'environnement (tous les qualificatifs que l'on attend !) s'est dessinée et le chanvre revient en force.



Fig.12 : Plantes textiles et industrielles : planche Deyrolles fin XIX°

On arrive à une grande diversité d'emploi avec une valorisation complète de la plante

La fibre connaît de multiples utilisations :

-Le textile d'habillement pour lequel des techniques d'avant-garde ont permis d'atteindre une très haute qualité définie par la finesse et la souplesse des fibres, dépassant souvent celles du lin et utilisée dans la « haute couture ». Outre les qualités esthétiques, le vêtement de chanvre répond aux qualités de confort (fig.13) Les textiles de luxe sont aussi appréciés pour l'ameublement et les papiers peints haut de gamme.

-Le papier : la concurrence pour l'industrie du papier par le bois au début du XX^e siècle a participé à la déforestation, le chanvre reprend progressivement son rôle dans la fabrication du papier monnaie, du papier à cigarettes.

-Les isolants thermiques et phoniques.

-La plasturgie : emballage et secteur automobile.

La chènevotte

Ce produit du cœur de la tige se taille une part importante dans le retour du chanvre avec son utilisation dans l'éco construction, elle entre dans des matériaux nouveaux (béton de chanvre et chaux) pour sa légèreté et son pouvoir isolant (enduits, isolation thermique ou phonique). Elle sert au paillage des sols évitant la pousse des mauvaises herbes et gardant l'humidité, et son pouvoir absorbant en fait une excellente litière pour animaux.

Le chènevis

La graine du chanvre est introduite dans de nombreux produits alimentaires pour la teneur de son huile en acides gras polyinsaturés (oméga-3, oméga-6) dont les effets préventifs cardiovasculaires sont recherchés. Elle est utilisée à la fois en alimentation humaine et animale. Elle est la base de nombreux produits cosmétiques.

D'où vient actuellement le chanvre, à l'origine de toutes ces filières ?

En 2008 la France est le premier producteur européen avec 50000 tonnes. La Normandie, qui a toujours été une grande région de fibre textile (chanvre et lin) va-t-elle renouer avec une vieille tradition ? L'Orne, le Calvados et la Manche sont les départements pionniers mais l'évolution semble lente. En 2009 la Chambre d'agriculture du Calvados dénombre dans le département dix-huit producteurs pour 70 ha cultivés, en 2013, trente producteurs en Basse Normandie pour 150 ha cultivés. La culture est encore balbutiante, d'autres régions ou pays comme l'Italie sont plus avancés. Il semble que les nouveaux débouchés s'organisent mais les producteurs potentiels sont encore prudents, voire critiques, et frileux.



Après une carrière millénaire le chanvre voudrait s'enhardir en quittant la connotation de plante

primitive pour bénéficier d'une image plus moderne et plus prometteuse.

Références

Philippe Guillot, *A travers la Normandie des XVII^e et XVIII^e siècles - Etude économique et sociale du front de côte entre Orne et Seules*, Logis des Gouverneurs au Château, Caen, 1963

David Celetti, *Des toiles à voile à la haute couture, aspects de l'histoire du chanvre aux XIX^e et XX^e siècles*, Université de Padoue : interview

Jeannine Rouch, *Botanique, le chanvre (cannabis sativa)*, Patrimoine normand, n°58, p44-49, 2006

Arch. Calvados. Série E. Commune de Bernières, Registre des délibérations municipales.

Ouest France, *La culture du chanvre va coloniser la Normandie*, 18 janvier 2013

Chanvre (huile et graines) : <http://www.passeportsante.net/fr>

Chanvre : Ekopedia, <http://ekopedia.org/chanvre>

Les échos du Chanvre, *Le retour du chanvre*, n°18-p.4-5, automne 2000

Filières des produits du chanvre, culture du chanvre en France : <http://construction-chanvre.asso.fr>

Agrochanvre : *Histoire du chanvre*, <http://www.agrochanvre.com/histoire> du chanvre

Chambre d'agriculture du Calvados : Projets de la Société Agrochanvre, le chanvre en région Basse Normandie ; communication personnelle.

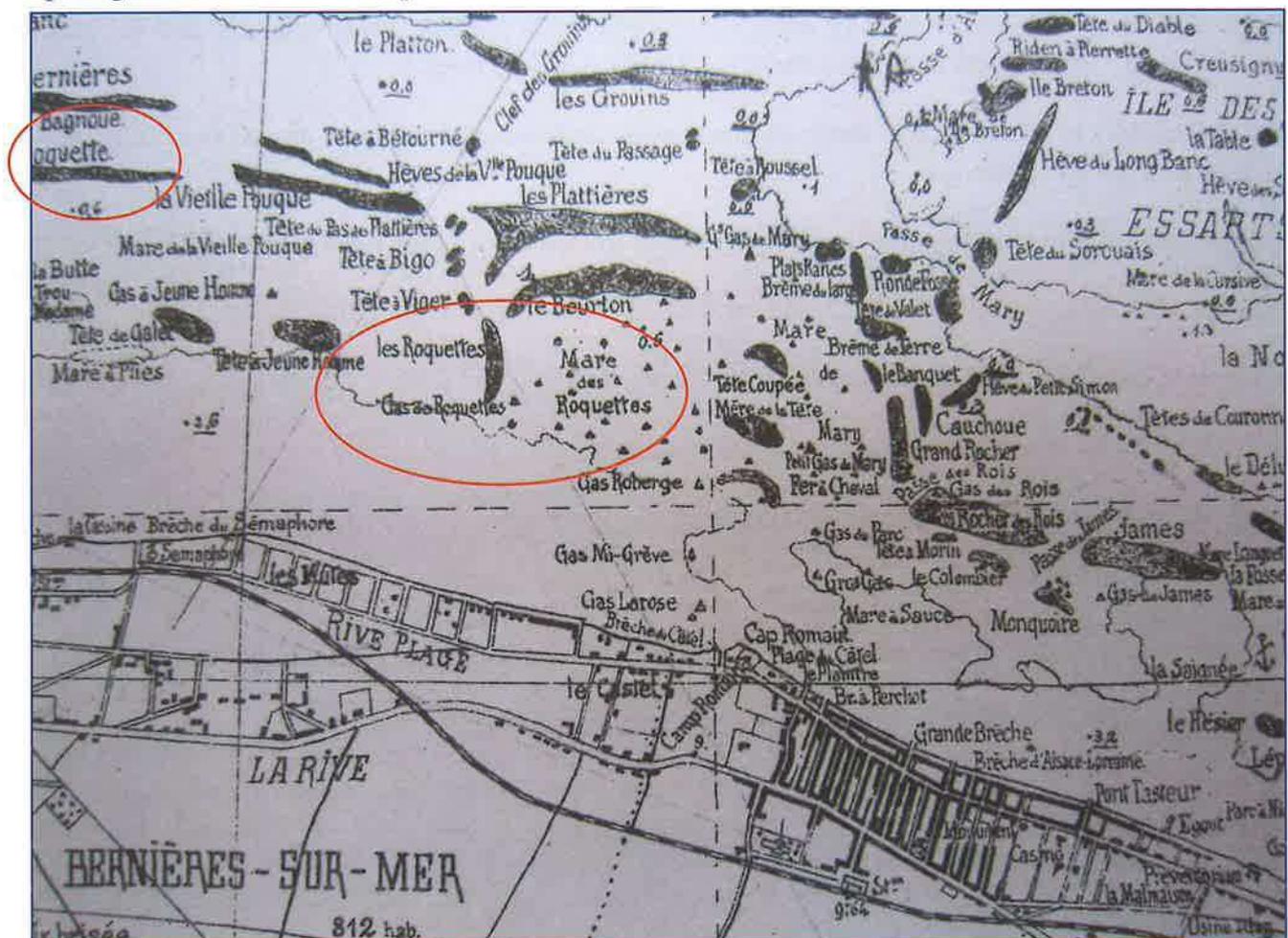
Les roquettes de Bernières

Par Christiane GARDOU

Il existe plusieurs « roquettes » à Bernières.

Les plus connues des pêcheurs à pied sont « *Iles de Bernières* » : elles font partie intégrante des *Rochers du Calvados* qui sont découverts au large de Bernières lors des plus basses mers de vives eaux, c'est-à-dire pendant environ cinq à six jours par quinzaine en fonction du balancement des marées. On y observe de nombreux végétaux et animaux dont la récolte est réglementée. En effet, ces îles sont classées en Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique). Des panneaux d'affichage municipaux, au poste de secours notamment, renseignent sur les quantités et la taille des prélèvements autorisés.

L'une des plus célèbres de ces îles est celle de la *Roquette* (illust.1) : à pied, à marée basse (coefficient 100), en partant du poste de secours plein nord et, après une première fosse, il y a trois grands rochers plats, à peu près parallèles, la *Roquette*, le *Haut de l'île de Bernières* et le *Long banc*. Lors des grandes marées autrefois, les Bernierais y récoltaient le *vra* (varech), algues parvenues à maturité sur le point de se décrocher et composé essentiellement d'étoles, laminaires digitées (*Laminaria digitata*) ou sucrées (*Laminaria saccharina*) pour amender leurs champs. Ils récoltaient aussi sur ces rochers des moules, des coquillages et des crustacés les plus divers.



Illustr. 1 : Une partie des *Iles de Bernières* découvrant aux grandes marées, ou chaque rocher porte un nom très spécifique, tels *Les Roquettes*

Pour ces récoltes les agriculteurs utilisaient des tombereaux (illustr. 2), des *banaux* attelés de chevaux qui, à la suite de leurs fréquents passages, ont laissé les traces indélébiles de leurs roues gravées dans les rochers.



Illustr. 2 : Le ramassage du varech a perduré jusqu'à la première moitié du XX^e siècle

ensablés situés presque à mi marée nommés aussi *Les Roquettes* (fig.1). On y trouve une autre algue brune le fucus dentelé (« *Fucus serratus* ») espèce caractéristique de cette zone de mi-marée.

Si vous remontez sur le haut de la plage, par exemple au niveau du Platon, vous trouverez une quatrième « roquette d'une toute autre sorte. C'est une plante aromatique qui pousse sur nos dunes de Bernières On l'appelle communément *roquette sauvage*, *poivre de mer*, *diplotaxe à feuilles étroites* ou *diplotaxe à feuilles ténues* (son nom scientifique est *Diplotaxis tenuifolia*). C'est une plante de la famille des choux ou *Brassicacées* (autrefois *crucifères*) très proche de la *roquette cultivée* (*Eruca sativa*). Ces deux plantes sont faciles à distinguer car la roquette sauvage fleurit en jaune alors que la roquette cultivée possède des fleurs blanches. Par contre, elles ont sensiblement la même utilisation

en raison de leur haute teneur en soufre à l'origine de la saveur piquante de leurs feuilles.

Le poivre de mer n'est pas une spécialité bernieraise, il est largement réparti en France, surtout en région méditerranéenne et dans l'ouest maritime. Dans notre région il est assez rare et a tendance à régresser. A

Bernières, on le rencontre souvent sur les dunes du Platon et dans les friches sableuses ou les chemins du bord de mer.

C'est une plante de 30 à 40 cm de hauteur à inflorescences terminales formées de fleurs à 4 pétales jaunes étalés en croix, munies de 6 étamines dont 2 plus courtes (*utiliser la loupe*). Le fruit très allongé est une silique redressée à deux rangées de graines (d'où le nom de la plante du grec *diploous*, double et *taxis*, rang). Lorsqu'on froisse les feuilles, elles dégagent une odeur soufrée très particulière, voire acre.



Diplotaxis tenuifolia ou *poivre de mer*

Puis, par la suite, la récolte de moules se faisait avec de vieux vélos tout rouillés ou des chariots à bras avec des essieux métalliques et des roues à pneus qu'on n'hésitait pas à mettre à l'eau de mer pour progresser sur les rochers. Actuellement on parle de *pêche à pied* et l'on part, sus au nord, avec sa *bourraque* (filet à crevettes), son seau ou son panier (illustr. 3).

En remontant vers Rive-plage on trouve encore deux autres rochers beaucoup plus petits et plus ou moins



Illustr.3 : *Bourraque, nasse et panier*
Pierre-Emile. Berthélémy 1852



Les feuilles de cette plante étaient déjà utilisées au temps des Romains en raison de leur goût piquant très prononcé et de leur parfum. Consommées jeunes, elles parfument des salades ou des mets plus ou moins épicés. Mais, attention, lorsqu'elles ont pris un peu d'âge, leur goût acre devient rebutant. Les fleurs sont décoratives et leur saveur piquante peut aussi relever une salade ou corser une sauce. Mais c'est surtout l'essence sulfurée qu'elle contient qui lui donne cette saveur piquante caractéristique.

Grâce à la présence de vitamine C, la plante est stimulante, antiscorbutique et diurétique. Elle a donc été utilisée pour ses propriétés médicinales. Les graines rubéfiantes pouvaient remplacer celles de la moutarde dans la fabrication de cataplasmes. Les fleurs et les feuilles ont aussi été utilisées en décoction pour calmer toux, enrouements, etc.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : d'après Dorveau, cette plante serait toxique pour le mouton. Pas grave, direz-vous, nous n'avons pas de moutons sur le Platon... Ce diplotaxe serait-il comestible seulement pour les humains ? Peut-être est-ce une question de quantité : nos papilles gustatives, sensibles au goût piquant nous arrêtant vraisemblablement avant que notre estomac ne devienne brûlant et trop irrité !

Plante comestible ou pas ? Montplaisir et Stubbe rapportent une recette de liqueur inspirée du célèbre *rucolino* de l'île d'Ischia dans le golfe de Naples. Or, si l'on en croit le Larousse, un ratafia est préparé par macération de tiges, fleurs, de fruits dans de l'alcool et dans lequel on ajoute du sucre, ce qui correspond bien mieux à leur recette que le terme de liqueur.

Mais si l'on consulte internet à propos du *rucolino*, on constate qu'il existe toute une série de recettes de liqueur de roquette sauvage ainsi qu'il suit*.

Ingrédients : 1 litre d'alcool de fruits à 45°, de rhum blanc ou autre alcool neutre, 100g de feuilles de roquette, un zeste d'un citron non traité et bien lavé et 800g de sucre roux.

Préparation : laver les feuilles de roquette sauvage, les blanchir 2 minutes, les rincer à l'eau froide et bien les sécher avant de les placer dans un bocal de 1 litre. Y ajouter l'écorce de citron et remplir le bocal avec l'alcool. Bien fermer le bocal et le placer à l'abri de la lumière pendant plusieurs semaines en remuant le bocal de temps en temps.

Lorsque le liquide est devenu brun sombre, filtrer la macération alcoolique, rajouter le sucre, bien remuer jusqu'à ce que le sucre soit complètement fondu et mettre en bouteilles.

Laisser reposer les bouteilles pendant deux mois avant de déguster.

Selon le goût de chacun, on peut ajouter dans la macération de roquette sauvage une série d'arômes soit pour corser la saveur poivrée de la plante (clous de girofle, piment, graines de cardamome, poivre de cubèbe, graines de paradis ou maniguette, etc.) soit pour l'adoucir en lui donnant plus de fruité (cannelle, vanille, écorce d'orange ou de mandarine, feuilles de cassis, etc.).

Rêvons un peu : nous pourrions breveter la recette du ratafia de roquette sauvage de Bernières ? Pourquoi ne pas le nommer déjà « *ratafia des roquettes de Bernières* » ?

Un grand merci à Jean Cuisenier qui a assuré la correspondance entre noms scientifiques et noms locaux.

Bibliographie

F. Dorveau, *L'officine*, éd. Vigot, Paris, 2009, p.496.

C. Montplaisir, L. Stubbe, *Le petit traité Rustica des plantes sauvages comestibles*.

*Attention l'abus d'alcool est nocif pour la santé !

Du bon usage de la plage

Par Pierre BESSON

Chaque année et principalement pendant la période des vacances, les médias relatent nombre d'accidents survenant sur les littoraux. Récemment encore, des événements mortels sont venus endeuiller les plaisirs attendus par les vacanciers lors de la fréquentation du bord de mer. Les autorités maritimes, les préfets et les maires, dès le premier tiers du XIX^e siècle, prennent régulièrement des mesures qu'ils diffusent largement afin de sécuriser au mieux l'usage des plages. Ces consignes, depuis, sont relayées chaque année par les communes du bord de mer et bien sûr par celle de Bernières.

Par arrêté préfectoral n° 28/2013, le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord a précisé diverses mesures concernant les loisirs et sports nautiques en mer, reproduites dans le *Bois des Rives* n°37, bulletin municipal de Bernières.

Cet arrêté précise notamment les conditions de navigation de divers véhicules nautiques : limitation de vitesse, respect des chenaux réservés, interdiction de pêcher dans la zone de baignade, sécurité de la plongée sous-marine.

Par arrêté municipal n° 2013/136, également publié dans le même bulletin municipal, le maire de Bernières a édicté une réglementation de la police et de la sécurité sur la plage.

Il s'agit de l'aménagement d'une zone de baignade et de trois chenaux d'accès à la mer. Les baigneurs et autres usagers sont tenus de se conformer aux injonctions des surveillants habilités et de respecter les prescriptions données par les pavillons du mât de signalisation. Diverses précisions concernent la pêche, le stationnement des tracteurs et l'interdiction des chiens dans la zone du littoral comprise entre la place du Canada et la dernière cabine coté Courseulles sur Mer.

Ce bulletin municipal détaille en outre divers conseils pour un été en toute sérénité.

De surcroît, un suivi de la qualité des eaux de baignade est régulièrement porté à connaissance du public.

Ainsi, des instructions, des conseils et des informations sont régulièrement donnés aux baigneurs par le maire. Mais ceci n'est pas une nouveauté. Il s'agit de pratiques assez anciennes et fréquemment renouvelées.

Ainsi en a-t-il été dès le XIX^e siècle comme en témoignent différents courriers adressés par la préfecture du Calvados aux maires des communes du littoral et notamment à celui de Bernières.



1 BERNIÈRES. — Vue générale de la Plage. — LL.

MISE A CONTRIBUTION DES PROPRIETAIRES DE CABINES

Préfecture du Calvados

Caen, le 11 juillet 1838

1^{ère} Division - Secrétariat Général

Objet : bains de mer mesures à prendre

Il est des précautions que l'Administration ne saurait négliger sans compromettre gravement sa responsabilité ainsi, dans les localités où il n'existe pas de bains de mer organisés mais où un certain nombre de personnes se réunissent pour se baigner. Les mesures propres à prévenir les accidents doivent être l'objet de la sollicitude de MM les maires indépendamment de la surveillance que vous avez à exercer sur les points du rivage dans l'intérêt de l'ordre public et des mœurs, vous ne devez pas permettre l'établissement de cabanes ou de tentes sur la plage pour l'usage des baigneurs, sans que les propriétaires de ces abris s'engagent à y entretenir les moyens et appareils de sauvetage déterminés par l'autorité et sans qu'un marinier exercé à l'art de la natation soit toujours présent lorsque les baigneurs sont réunis.

Je vous prie de veiller qu'il en soit ainsi dans la commune que vous administrez.

Tous les ans on a à déplorer des malheurs que ces simples précautions pourraient peut-être prévenir.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

A Monsieur le Maire de Bernières



Non seulement les propriétaires de cabines, appelées « cabanes » à cette époque, et autres tentes de plage, étaient déjà concernés, mais également tous les « baigneurs » ainsi qu'il ressort de ces documents reproduits ci-après, datés des 25 juin 1862 et 30 avril 1864.

IMPRUDENCE DES BAIGNEURS

Préfecture du Calvados

EMPIRE FRANÇAIS

2^{ème} Division

Caen, le 25 juin 1862

Objet : Bernières Police des bains de mer

Monsieur le Maire, les accidents qui ont eu lieu par l'imprudence des baigneurs, sur divers points de votre littoral, ont fait sentir la nécessité de prendre des mesures propres à en prévenir le retour. A Trouville, notamment, un arrêté du Maire, dont les dispositions ont paru suffisantes, prescrit la fermeture des bains quand la mer est trop forte, exige que les jours où les canots ne peuvent tenir la mer, les baigneurs se fassent accompagner d'un guide commissionné et enfin défend de se baigner au-delà des limites fixées.

De pareilles mesures me paraissent devoir être adoptées dans toutes les communes du littoral où sont établis des bains de mer, sans préjudice des dispositions particulières que les circonstances locales pourraient rendre nécessaires.

Je vous prie de prendre, le plus tôt possible, un arrêté en ce qui concerne votre commune et de le soumettre à mon approbation.

A Monsieur le Maire de Bernières sur Mer

LE MATERIEL DE SECOURS

Préfecture du Calvados

Caen, le 30 avril 1864

1^{ère} Division

Objet : Littoral secours aux noyés

Monsieur le Maire, préoccupé du soin d'assurer, en cas d'accident, aux habitants des communes du littoral et aux nombreux étrangers qui, dans la saison des bains de mer, fréquentent les plages du Calvados, des secours dont l'efficacité est d'autant plus certaine qu'ils sont plus prompts et plus intelligents, j'ai fait rédiger la notice ci-jointe que j'ai l'honneur de vous adresser, en placard, en vous invitant à la faire afficher d'une manière permanente, pour qu'elle puisse, en tout temps, servir d'instruction sommaire sur les premiers soins à apporter aux noyés.

Mais la meilleure volonté, la sollicitude la plus active et la mieux inspirée resteraient impuissantes, si les moyens matériels leur faisaient défaut. Je crois donc utile, Monsieur le Maire, de vous faire connaître que, pour le prix de 160 francs, non compris les frais de port et d'emballage, votre commune peut faire l'acquisition d'une boîte de secours, très complète, facilement transportable et comprenant tous les objets qu'il faut, dans l'occasion, trouver instantanément sous sa main, pour pouvoir agir promptement et utilement.

Je verrais avec une grande satisfaction que votre Conseil municipal, entrant dans les vues de l'administration, qui sont aussi, je n'en doute pas, les vôtres, voulut bien voter les fonds nécessaires pour faire cette acquisition, à laquelle je chercherais les moyens de concourir moi-même par quelque allocation, sur les ressources dont je dispose. Ce serait là une mesure de prévoyance et d'humanité sur laquelle j'appelle, Monsieur le Maire, votre plus sérieuse attention.

Si vous aviez besoin de plus amples renseignements relativement à la boîte de secours dont il s'agit, je m'empresserais de vous les donner.

Agréé, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

A Monsieur le Maire de Bernières sur mer.

Efficacement guidée par Myriam Moulin dans les arcanes des Archives départementales du Calvados, Francine Besson a effectué la recherche et l'exploitation des documents ci-dessus. Il a semblé préférable de les présenter dans leur intégralité pour que le lecteur soit pleinement informé et puisse apprécier style et vocabulaire des instructions préfectorales de l'époque, bien différents de ceux des documents administratifs élaborés aujourd'hui.

Un prochain article devrait aborder les précautions à prendre lors des promenades en mer.

Sources : Archives Départementales du Calvados

L'énigme du volet peint.... Deuxième épisode

Par Annie de GERY

Dans un précédent bulletin de B.O.N.¹, nous présentions un tableau appartenant actuellement à une famille bernéraise, représentant de manière naïve, mais parfaitement réaliste, une scène du Débarquement sur la plage de Bernières le 6 juin 1944. Nous avons posé l'hypothèse qu'il avait été peint par un soldat allié débarqué le 6 juin.

Ô surprise ! Quand l'un de nos adhérents, Xavier A., grand chineur devant l'Éternel, nous fait part en novembre dernier d'une trouvaille faite à la communauté d'Emmaüs de Tailleville ... un cadeau !... presque le même tableau, la même facture, la même signature, seul un petit décalage dans la scène représentée, comme une seconde image prise par un appareil de photo dont on aurait fait bouger l'angle de prise de vue de quelques degrés.

Le support est aussi inattendu que le premier (un volet !)...C'est un morceau de contreplaqué, fragment d'un colis provenant des magasins de la Samaritaine, mais, plus intéressant est un nom, écrit au crayon et qui est sans doute celui de la destinataire, il s'agit de « Madame Hetier (sic) ».



¹ B.O.N. n° 44 de juin 2014

Si l'on pouvait suivre la trace du précédent tableau - on sait qu'il avait été offert à Achille Min, devenu maire de Bernières en 1945 puis passé dans cette famille bernériaise bien connue, - ce tableau-ci, trouvé au hasard, a très probablement été offert à Geneviève Hettier de Bois Lambert qui avait, dès le 6 juin, transformé une partie de sa demeure, le fief Pelloquin, en hôpital de campagne. Le jeune J. Fulleylove, le peintre, a très certainement participé au Débarquement, étant donné la naïve précision des détails de cette peinture. A-t-il été blessé et séjourné dans cet hôpital ? A-t-il voulu ainsi remercier sa généreuse bienfaitrice en lui offrant sa vision du D.Day ? Et comment ce tableau est-il arrivé à Tailleville ? Autant d'hypothèses, d'interrogations qui trouveront, peut-être, des réponses, grâce à vous, chers lecteurs !

Le fief Pelloquin est sorti de la famille Hettier en janvier 2014 et les héritiers de Geneviève Hettier se sont peut-être débarrassés de cette peinture qui n'apparaissait que comme celle d'un enfant au nom inconnu d'eux, peint sur un vieux morceau de contreplaqué taché.

Le titre de cet article mentionne bien « deuxième » épisode et non pas « second » ... au cas où nous retrouverions la trace de l'auteur de ces émouvantes scènes ... ou un troisième destinataire ! Affaire à suivre !



In memoriam... la prison municipale¹

Par Annie de GERY

On y plaçait le voleur de pommes, on y laissait cuver son vin, son cidre ou son rude calvados, le buveur de trop qui troublait la tranquillité des villageois... dans ce petit espace " carcéral " de moins de 3 m², ce cachot, avec sa porte à guichet et ses murs de pierre.

Il était inutilisé depuis belle lurette mais il était là et on le montrait comme on dévoile un document ancien.

D'un coup de bulldozer, il a disparu et déjà nombreux sont les Bernièrais (des jeunes et des anciens !) touchés par cette mutilation d'un espace patrimonial républicain.

En effet, il faisait partie d'un ensemble administratif typique du XIX^{ème} siècle, construit selon un dispositif quasi réglementaire et largement utilisé dans toute la France : la mairie-école, précédée de la cour fermée qui comprenait le préau, les latrines et la « prison » ; donc unité administrative et très modérément répressive²

Ce type d'ensemble, édifice du petit patrimoine, était un précieux et authentique témoin d'une vie rurale passée.

Le bâtiment central abritait la classe dans la partie centrale du rez-de-chaussée, une des pièces à l'étage servait de mairie. Dans la cour, à l'est, le mur était longé par le préau, ouvert mais étroit, il abritait la pompe à incendie et servait de refuge aux écoliers quand il pleuvait ; sur le mur nord s'appuyaient les toilettes fermées ou arborant sans pudeur la porcelaine blanche des urinoirs, puis la prison minuscule... à laquelle étaient confiés petits voleurs, ivrognes ou provocateurs pour être interrogés par le maire au petit jour puis libérés ou, dans les cas graves, livrés aux gendarmes.

Peu de ces ensembles subsistent encore et on regrettera d'autant plus cette destruction.

Déjà le préau, pour servir de « rangement », avait été clos d'une façade en bois qui rendait impossible toute évocation de son usage originel, mais c'était réversible !!! Mais le cachot...

On a gardé à la Conciergerie de Paris les portes des cellules de ceux que l'on allait envoyer à l'échafaud... le souvenir de nos petits vagabonds aurait-il moins de valeur ?

Bernières, fragile, s'est doté d'un règlement de ZPPAUP et l'ancienne Mairie fait partie des éléments dont la conservation est souhaitable.

¹ Dictionnaire de la Gendarmerie : 1896 ; Leautey, imprimeur -éditeur; p.545 « *la prison municipale, ou chambre de sûreté municipale, dite violon, est un local destiné à recevoir un individu arrêté en flagrant délit. Il n'y est retenu que le temps nécessaire à la rédaction du procès-verbal puis conduit à l'autorité...* »

² Y avait-il une volonté dissuasive à poser ce « violon » municipal à la vue des écoliers ?

L'ÉCOLE DES GARÇONS AU XIX^e SIÈCLE

1^{ère} partie

Par Myriam MOULIN

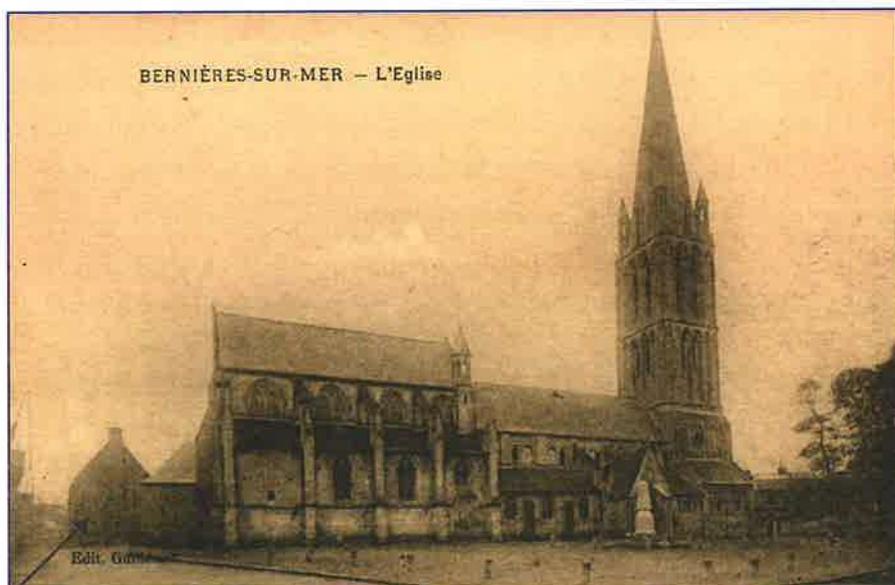
Le XIX^e siècle a été bouleversé par les différents régimes politiques. République, Monarchie et Empire ont chacun pris des décisions concernant l'Instruction Publique des enfants en France. A Bernières, la mairie-école, est une construction aboutie de toutes les réflexions politiques du XIX^e siècle.

Ainsi pour comprendre l'histoire de ce bâtiment, il nous faut revenir sur l'histoire des deux écoles qui l'ont précédé, écoles qui ne correspondaient plus aux critères du ministère de l'Instruction Publique du XIX^e siècle.

L'ANCIEN RÉGIME : DEUX PETITES ÉCOLES :

Si l'histoire de l'école commence bien avant le XVII^e siècle, c'est au cours de ce siècle que le pouvoir royal confie à l'Église l'éducation des enfants. Par la déclaration royale de 1698, Louis XIV rend obligatoire l'école catholique jusqu'à 14 ans. Sous l'Ancien Régime, toutes les paroisses ne disposent pas de « petites écoles » et bien souvent, les enfants sont regroupés dans l'église, sur le parvis ou bien encore dans le clocher. Certaines paroisses font le choix d'avoir des « petites écoles » pour rassembler ces écoliers et souvent, le bâtiment est une étable ... où le chauffage de la pièce est garanti !

A Bernières, le choix est fait de se doter de deux bâtiments pour ces « petites écoles ». Dès 1744, Jean Mutel est le maître de l'emplacement du parking



l'école paroissiale des garçons qui se situerait aujourd'hui à au sud de la sacristie de l'église. Alignée au mur du cimetière et à la grange du presbytère en 1780, on peut accéder à la « chambre » par un petit escalier en pierre face à la rue de l'église côté nord. A l'intérieur, la paroisse a opté pour la construction d'une cheminée pour réchauffer la grande salle. Le tout est éclairé par quelques croisées.

Ces « *petites écoles* » sont gérées par les autorités religieuses. Si les filles suivent l'instruction dispensée par les sœurs, les garçons du village peuvent suivre des cours dispensés par un « *régent* », souvent nommé par le curé de la paroisse. Il doit être âgé de 25 ans au minimum et ne pas être porteur d'une maladie contagieuse. Les « *jurats* » (conseillers municipaux) peuvent donner leur avis sur la nomination du régent. Il n'est pas rare de noter, à la lecture des archives, que cette personne n'a pas la vocation. En relation avec le curé, il peut être chantre de l'église ou sacristain. Mais le régent ne peut pas vivre seulement de ses revenus de maître d'école. L'été, alors que les élèves sont en repos, il peut travailler aux champs.

Jean Mutel habite une maison derrière le presbytère et a pour revenu 100 livres, avec en complément les revenus du routoir (mare où l'on mettait le chanvre à rouir) s'il est reconnu comme bon maître, ce qui est le cas. Dans les documents municipaux de Bernières, on ne lit aucune remarque de la part du curé Aubert ou de la part des membres de l'assemblée municipale. Au contraire, il y a une forme de reconnaissance envers Jean Mutel qui a su assurer ce rude métier pendant quarante ans. Ce maître d'école est aussi greffier. Il rédige chaque dimanche après la messe, les comptes rendu des réunions de l'assemblée municipale. Peut être rédige-t-il également les autres annonces affichées sous le porche de l'église ?

L'ECOLE DES GARCONS DERRIERE LA SACRISTIE:

Lors de la Révolution française, après l'abolition des privilèges, certains biens furent saisis. Mais le choix est fait de garder « *les petites écoles* » au service de la communauté. Ainsi, la grange du presbytère est vendue à des particuliers de Bernières alors que « *l'écolle* » attenante conserve ses fonctions. Le plan Lakanal prévoit la réquisition du presbytère pour le logement des instituteurs. Mais mêlée à la guerre et en proie aux conflits intérieurs, la Révolution n'a pas pu appliquer tous ses plans.

En 1790, après 40 ans de service, Jean Mutel est remplacé par Jacques Louis Brout, fils de la paroisse, âgé de 18 ans. Celui-ci reçoit 350 livres de gage jusqu'au décès de son prédécesseur. Puis il recevra 400 livres, le tout pris sur les revenus de la Charité et de la Confrérie. Mais en 1794, le sieur Brout interrompt les cours car il doit faire son service militaire, selon la loi de réquisition. Le 23 avril suivant, à son retour, on lui accorde l'ancienne maison d'école mais sans traitement. Le 10 janvier 1796, injonction lui est faite de quitter l'école car le local est réquisitionné pour l'agent municipal afin d'organiser des réunions.

PAYANTS MAIS GRATUITS POUR LES INDIGENTS :

Au cours de l'an XII (1802 ou 1803), le conseil municipal de Bernières se rassemble pour délibérer sur le choix d'un « *instituteur primaire* ». Il porte son choix sur le citoyen Simon Mutel, né à Bernières, qui a présenté un certificat légal de bonne conduite délivré par le jury de l'Instruction Publique de l'arrondissement de Caen. Déjà, au cours de l'an X, il avait été nommé provisoirement par le préfet du « *département du Calvados* ». Le maître d'école a l'obligation d'habiter dans le village et la commune ne pouvant lui fournir un logement, Simon Mutel reçoit une indemnité de 70 fr. par an. Mais en l'an XIII, le préfet Caffarelli envoie une lettre mentionnant tous les arriérés à payer et rappelle que la commune doit fournir une « *maison nationale* ». Les cours dispensés par Simon Mutel sont payants, soit : 20 centimes par semaine pour renforcer les notions de calcul, d'écriture et de lecture, 15 centimes pour apprendre à lire

et 10 centimes pour le débutant. Ainsi le groupe-classe ne se définit pas par âge mais par le choix du service acheté. De plus, le conseil municipal a demandé l'accueil gratuit des élèves indigents « dont les parents sont dans l'impossibilité de pourvoir à ce premier moyen de développement de faculté individuel ». Aussi le bureau de bienfaisance propose une liste d'élèves indigents à hauteur d'un cinquième de l'effectif de sa classe.

En 1811, une enquête constate la double casquette de l'instituteur Mutel : il est aussi facteur des patrons des barques de Bernières, « cette profession le forçant nécessairement à négliger les fonctions d'instituteur ». Alors une lettre de 1812 nomme Augustin Jean Pierre Rivière, à la fonction d'instituteur primaire de Bernières, étant déjà celui de Courseulles, choix approuvé par la décision de son excellence le Grand Maître de l'Université Impériale. D'autre part, il est défendu au sieur Mutel, instituteur démissionnaire, de tenir « les petites écoles » de la commune. Mais Jean Pierre Rivière décède rapidement et Simon Mutel est rappelé à ses fonctions d'instituteur. En 1816, le recteur de l'académie nomme Mr Robert pour le remplacer étant donné son âge et rappelle dans une autre lettre « qu'aucun instituteur primaire ne pourra continuer sa fonction sans avoir obtenu une autorisation de moi ».

En 1833, la loi Guizot impose aux communes de se doter d'une maison d'école des garçons dans les six années à venir. Mais étant donné le coût imposé aux petites communes, cette loi sera rarement appliquée. A Bernières, la mairie reçoit une lettre du comité de l'Instruction Primaire de l'arrondissement de Caen. Celle-ci propose une aide financière pour la construction d'une maison d'école et du logement de l'instituteur. Le conseil municipal est partant pour le projet et vote une imposition jusqu'à concurrence d'une somme de mille à douze mille francs pour la construction ou l'achat d'une maison d'école et du logement de l'instituteur. En 1839, la commune tente d'acheter un terrain à Mme Haupois. Mais faute d'argent, elle a du renoncer à cet acquisition et verse finalement une indemnité de 45 fr à la vendeuse. Le projet de construire une école est donc reporté.

En 1842, Mr Hettier devient le maire de la commune. En 1843, Mr Denis, maître d'école, démissionne et Mr Tostain le remplace dans les fonctions d'instituteur.

ACHAT D'UNE ECOLE RUE MONTAUBAN :

En 1846, une ordonnance du Roi Louis Philippe autorise le maire Mr Hettier à acheter la maison de Jacques Haupois, héritier de Charles Haupois, charpentier de navire, pour en faire une école. Celle-ci, d'après Hervé Leguillon, est à l'angle de la rue Vallée (Rue Armandine Peuvret) et la rue Montauban et coûte 4.600 fr. Elle est bordée au couchant par la rue Montauban, au nord par la propriété Levernieux, sœur du vendeur, au levant par celles de Paul Le Poëtre et Pierre Lequesne et au midi la veuve Arthur. Elle est agrémentée de dépendances. Composée au rez-de-chaussée de deux cuisines, de deux salles, d'une buanderie et d'une cave, elle a trois chambres et deux cabinets à l'étage. Il y a une petite cour



commune et un jardin potager d'un are chacun. La salle est un rectangle de 6 mètres de long et 4,20 mètres de large.

En 1848, alors que la municipalité continue de rembourser l'achat de cette maison, l'inspecteur effectue une visite des locaux, accompagné du maire et de quelques conseillers. Il constate l'étroitesse de la salle de classe dont il faudrait plus que doubler la surface. Il remarque aussi qu'elle est sombre et mal aérée. De plus, pour accéder aux lieux d'aisance il faut traverser la cuisine de l'instituteur. Et pour finir, il est surpris de voir que la maison appartient pour moitié à la commune et que le co-proprétaire a droit de passage dans l'escalier et a droit à la moitié du jardin.

Le maire de Bernières propose une modification de cette ancienne école rue Montauban. Le projet serait d'agrandir la salle de classe en utilisant l'espace de la cuisine. Celle-ci serait alors construite dans un sellier au fond du jardin. Mais l'inspecteur répond qu'il n'est pas convaincu, prétextant que l'espace acquis ne serait pas encore suffisant, que la salle serait irrégulière et que les inconvénients nullement effacés.

Ainsi, dès 1855, la commune de Bernières se retrouve obligée de construire une nouvelle école alors qu'au même moment, tout un travail de réflexion est mené dans les hautes sphères de l'Instruction Publique concernant les choix pédagogiques et les choix architecturaux pour favoriser l'instruction des enfants de la République. Mais il faudra attendre 1880 pour voir édité « *Le règlement pour la construction et de l'ameublement des maisons d'école* ».

Or la commune entame le projet de construction de la nouvelle école dès 1855. Ce projet ambitieux et coûteux répondra-t-il aux exigences du « *règlement* » de 1880 ? Faudra-t-il apporter de nouvelles modifications après l'apparition de ce « *règlement* » ? Sachant qu'avec le développement du chemin de fer les jeunes Berniérais quittent le village, l'école des garçons sera-t-elle toujours aussi pourvue d'élèves ?

La suite au prochain numéro de B.O.N. !

Sources :

Archives départementales du Calvados

Pierre Giolitto, *Histoire de l'école, maîtres et écoliers de Charlemagne à Jules Ferry*, éditions Imago, 2003.

Illustrations ; 1780 : *Description des petites écoles*, contrat retranscrit par M. Guillemette en 1900.

1780 : Signatures de M. Lecoq Beausamy (propriétaire du château de Quintefeuille), l'abbé de Béneauville (propriétaire du manoir de la Luzerne), M. Housset (propriétaire du manoir de la Crioux) et le curé Aubert de la paroisse de Bernières.

Une belle Berniéraise ... La Rose mousseuse

Par Nicolas MATHIEU

Si vous avez un jardin à Bernières, y a-t'il des roses? Depuis combien de temps sont elles là? Avoir des roses dans son jardin est une vieille tradition berniéraise. Dans son livre sur Bernières qui date de 1897, Eugène Liot signale la présence de nombreux rosiers dans les jardins de Bernières et il fait l'éloge d'une rose très prisée à l'époque, la rose mousseuse.

Eugène Liot remarque en effet que "depuis quelques années", c'est à dire les années de la fin du XIX^e siècle, Bernières s'est développé, "comme ces belles fleurs sauvages que personne ne cultive et qui pourtant s'épanouissent d'elles-mêmes sans le secours d'aucun jardinier". Un peu plus loin dans son texte, il fait allusion aux roses en général et à la rose mousseuse en particulier. Il nous présente cette rose sous la forme d'un petit poème dont il ne cite pas l'auteur, mais étant donné les qualités littéraires de son livre et son goût pour la poésie, on peut penser qu'il pourrait éventuellement en être l'auteur.

*Des fleurs variées, pensées, roses,
La plus splendide est la rose mousseuse,
Bijou parfait de forme et de fini;
Avec dédain sa beauté paresseuse
Sans rien aimer se repose en son nid.
Par sa noblesse et sa grâce légère,
Par le parfum, par l'éclat de ses couleurs,
Elle le sait, cette beauté si fière,
Elle est la reine au royaume des fleurs.*



Quelle observation et quelle poésie se dégage de ce texte! Mais au fait, qu'est-ce que cette rose mousseuse?

C'est une rose dont le calice et la tige sont recouverts d'une multitude de toutes petites et fines excroissances qui forment une sorte de mousse, la quelle est surtout visible sur les fleurs en bouton. Seconde caractéristique, la fleur comporte de nombreux pétales, de forme globuleuse. Ceci éclaire le qualificatif de "beauté paresseuse" du poème. Mais le texte dit aussi qu'il y a une certaine « fierté » dans la beauté dans cette fleur, ce qui semble un peu paradoxal. On peut comprendre cependant qu'une rose peut avoir ces deux qualificatifs ensemble, d'autant plus que les tiges, bien pourvues en aiguillons, pourraient contribuer à ce que le poème reconnaît de fierté dans cette rose.

La rose mousseuse est une rose ancienne. En France, le premier rosier mousseux est signalé dans le sud du pays au XVII^e siècle. Plus tard, au XVIII^e, plusieurs rosiers de ce type sont cultivés en Hollande. Mais les rosiers mousseux sont surtout devenus populaires en France dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Cependant, beaucoup d'entre eux ont disparu depuis.

Si Bernières n'a peut être plus de rosiers mousseux au sens strict du terme, de nombreux jardiniers amateurs ont gardé la tradition des cultiver des roses qui ressemblent fort à leurs ancêtres. Ces roses appartiennent à une catégorie plus générale de roses dites « à cent feuilles ». Les rosiers ont la forme d'un buisson qui porte des fleurs munies de longues tiges arquées et retombantes.

Les fleurs sont rondes, avec de fins pétales très nombreux, imbriqués, de couleur rose pour le type de l'espèce, moins

souvent blanche ou rouge pourpre foncé. Elles ont un parfum doux et sucré. Une variété connue à Bernières est la rose de la variété « Pierre de Ronsard » que l'on peut acquérir assez facilement dans la région.

On remarque la présence de ces rosiers en se promenant dans les rues de Bernières, car ils sont souvent plantés en bordure de propriété (voir quelques exemples sur les photos ci jointes). D'ailleurs, Liot nous précisait déjà que les rosiers ne se trouvaient pas seulement dans les grandes propriétés, mais aussi dans les jardins. Il dit les avoir vus près d'« une modeste habitation, un petit jardinet, moins spacieux que celui de Moisant de Brieux »

Enfin et surtout, Eugène Liot met en contraste les intempéries venant de la mer, qu'il faut endurer, au calme que peut donner la compagnie d'un massif de rosiers dans un jardin. En effet il arrive que le rosier soit planté, dit-il « à quelques mètres de la mer » pour nous « reposer de la vague ».

Alors nous savons peut-être ce qu'il nous reste à faire pour nous protéger de cette « vague »: cultiver notre jardin. En effet à notre époque, souvent les roses ne s'épanouissent plus d'elles même, sans notre secours, comme cela était encore le cas il y a un siècle.

Bibliographie

* Eugène Liot, *Bernières-sur-Mer, 1897*, Kessinger publishing, Legacy reprints, september 2010*
Article *Rosier mousseux* de Wikipédia (http://fr.wikipedia.org/wiki/Rosier_mousseux) et Article



VALERIE CHAUSSURES



Homme-Femme

13 rue de la mer à Courseulles-sur-mer
Tél/Fax 02 31 37 99 62
Site : www.valerie-chaussures.com



BURES FLEURS



9, rue Maréchal Foch
14750 St Aubin-sur-Mer
☎ 02 31 97 33 07

L'AIR MARIN

Déco • Carterie

- Vêtements : femme, homme et enfant
- Chaussures • Accessoires



26 rue Pasteur
14750 Saint-Aubin-sur-Mer **02.31.97.26.36**

FENÊTRES PORTAILS CLOTÛRES

MULTI-PLAST

NORMANDIE

VOLETS PORTES GARAGES

MENUISERIE

PVC
ALU
BOIS

Place du Marché
COURSEULLES sur MER

02 31 37 49 45

www.multiplast-normandie.com



Encadrement sur mesure, conseils.

Cadres Créations

mardi, mercredi, jeudi : 14h30 - 19h00

vendredi, samedi :

10h00 - 12h30 - 14h30 - 19h00

BASILIQUE

PLACE ATELIER PHARMACIE
GEORGES LESAGE

02 31 77 21 03. 1, place Georges Lesage 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

06 21 06 85 31 guyloaine.hauvel@orange.fr

Tapiserie, Agencement, Décoration

Mes compétences à votre disposition



Tenture murale, confection de rideaux,
voilages et stores, réfection de sièges,
vente de tissus, meubles et objets de
décoration.

127, rue du Maréchal Foch 14990 BERNIÈRES SUR MER

Tél.: 02 31 96 49 77 Fax: 02 31 96 40 07

MENUISERIES



Stéphane MAHEUX

Portes - Fenêtres - Stores
Volets - Portails - Clôtures

168, rue du Général Leclerc - 14990 Bernières-sur-mer
02 31 97 48 33

06 08 10 13 63



AU P'TIT PRIMEUR

LIVRAISON A DOMICILE

Fruits, légumes et crème
Produits du terroir
Plats cuisinés à emporter

du Mardi 7h30
au Dimanche 13h30

Bourg de Bernières sur mer

Près du cabinet médical

02.31.36.32.28



LE QUAI EST

RESTAURANT

Mr & Mme OLIVEIRA DE PINHO

13, QUAI EST
14470 COURSEULLES-SUR-MER

02.31.97.20.90
06.73.03.51.82
lequaiest@orange.fr



**S.A.R.L. GARAGE
M. THOMAS**
Agent



www.garagerenault-bernieres.com

Route de Courseulles • 14990 Bernières-sur-mer • Tél. 02 31 96 45 43

Beaudoux

www.pulsat.fr

IMAGE - SON - ELECTROMENAGER ANTENNES - 400 M2 D'EXPOSITION



Z.I. ROUTE DE REVIERS

Face déchetterie

14470 COURSEULLES SUR MER

1er MAGASIN **PULSAT** du CALVADOS
www.pulsat.fr

beaudoux.sarl@wanadoo.fr

Tél. 02 31 37 91 40

LE GRANNONA
CRÊPERIE - GRÛL

12 PLACE DU 6 JUIN
14990 BERNIÈRES S/MER

02 31 37 19 48
GRANNONA14@GMAIL.COM



Hair Marine

Espace Coiffure
Hommes - Femmes - Enfants

Journée continue Vendredi et Samedi

5, rue Abbé Blin - 14990 Bernières sur Mer
Tél. 02 31 36 08 66

CAFÉ - TABAC - PRESSE

M. et Mme LOUIS

Bar du Centre



14990 Bernières/Mer - Tél. 02 31 96 46 83

Une agence **Bleu Marine Immobilier**
près de chez vous



à **BERNIÈRES-SUR-MER**
85, rue Victor Tesnière
Tél. 02 31 36 00 10

à **LANGRUNE-SUR-MER**
34, rue du Général Leclerc
Tél. 02 31 85 71 10

Visitez notre site : www.bleumarineimmobilier.fr

Ecole d'équitation & poney-club

Promenade chevaux, poneys
Pension chevaux, poneys

Parc Equestre de Bernières-sur-mer

11 Chemin de la grande voie - 14990 Bernières-sur-Mer - Tél. : 02 31 97 16 80 - 06 12 60 47 81
Situé à 600m de la plage, dans un parc boisé de 3 hectares - Ouvert au public.



SIÈGE SOCIAL - STUDIO - IMPRIMERIE



ANQUETIL

16, Avenue de Suède - B.P. 97
14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU
Tél. : 02 31 69 04 26

Fax : 02 31 69 37 30

E-mail : anquetil@imprimerie-anquetil.fr

www.imprimerie-anquetil.fr

